REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la **Commune de COMBIERS**

Séance du **10/02/2012**

Date de la convocation
03/02/2012

Date d'affichage
03/02/2012

Nombres de Conseillers

En exercice :	11
Présents :	7
Votants :	8
Absents :	4
Exclus	

N°: 01-10/02/2012

Vote A l'unanimité

Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0

Acte rendu executoire
après dépôt en Préfecture
le :

et publication ou notification du :

L' an 2012, le **10 Février** à 15 heures , le Conseil Municipal de cette Commune , régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de Monsieur BORDERON Raymond, Maire

Présents : M. BORDERON Raymond, Maire, Mmes : BERGER Yvette, GROUSSIN-DESNOUAILLES Jeanine, Mlle DOUGLAS Katherine, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, JOSEPH Alain,

Absent(s) : Mlle TRALBOUX Brigitte, MM. BOURREAU Bernard, JOSEPH Gilbert.

Excusé(s) : M. FERRET Alain ayant donné procuration à Mme GROUSSIN-DESNOUAILLES Jeanine.

Monsieur ALLARY Francis a été élu secrétaire

OBJET : TRANSPORTS SCOLAIRES – MISE EN CONSULTATION

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le marché relatif pour assurer les services de transport scolaire vers les écoles de ROUGNAC-CHARRAS-GRASSAC (RPI Charras-Combiers-Grassac-Rougnac) avec l'entreprise VRIET AUTOCARS arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2011-2012.

Conformément aux dispositions applicables aux services de transports scolaires, il convient de lancer une procédure de mise en concurrence dans le cadre des marchés publics.

Cette procédure de consultation se fera dans le cadre d'un groupement de commandes pour la mise en oeuvre de services de transports scolaires. Elle peut être engagée par les services du Conseil Général de la Charente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de confier au Conseil Général de la Charente, coordonateur du groupement de commandes, la procédure de mise en concurrence dans le cadre des marchés publics et désigne parmi les membres de sa commission d'appel d'offre, Madame GROUSSIN Jeanine en qualité de titulaire et Monsieur JOSEPH Alain en qualité de suppléant, à la commission d'appel d'offres du groupement de commande des transports scolaires.

Fait et délibéré, à la Mairie, les jour, mois et an que-dessus.

Affiché le 13/02/2012
Pour copie conforme, en Mairie, le 13/02/2012

PREFECTURE
DE LA CHARENTE
16 FEV. 2012
Courrier : Arrivée

Le Maire,
R. BORDERON

MAIRIE de COMBIERS (Charente)